

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_095

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ADIE EN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_095

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ADIE EN 2026

I – CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution d'une participation financière sollicitée par ADIE auprès de la CIREST pour 2026 de 35 000 €.

L'association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005 et qui s'adresse à des publics en situation fragile souhaitant créer ou développer leur entreprise et/ou retrouver un emploi salarié.

Son objet social consiste à :

- Financer avec le microcrédit les projets des créateurs d'entreprise qui ne peuvent avoir accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires de minima sociaux.
- Accompagner ces créateurs dans la réalisation de leur entreprise pour en assurer la pérennité.
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement Institutionnel du microcrédit.

La finalité du microcrédit est avant tout de favoriser l'insertion et donc de permettre à toute personne souhaitant créer sa propre activité de le faire dans les meilleures conditions avec des outils tels que le microcrédit professionnel ou la micro-assurance. L'ADIE soutient également l'emploi salarié via son dispositif de microcrédit pour l'emploi salarié.

La CIREST, dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, de la création d'activités et de l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, a participé en 2025 aux actions de Microcrédit Réunion au profit des créateurs d'entreprise de l'Est.

II- PRÉSENTATION

Description	Nombre	Ratio (%)
Total de bénéficiaires d'accompagnement personnalisé	491	
Entrepreneurs créant ou développant leur activité	275	76.6%

Une croissance significative de +17.50% de l'activité de l'association ADIE par rapport à 2024 qui se traduit par le décaissement de **3 690 669,00 €** en instruments financiers au profit des entrepreneurs du territoire Est.

Dans son nouveau plan stratégique 2026, l'ADIE ambitionne d'être encore plus proche, militante, efficace et collaborative pour développer l'entrepreneuriat comme solution d'emploi durable avec le programme « aller-vers » pour répondre aux besoins des porteurs de projet au plus près de chez eux.

Son objectif est de financer des chefs d'entreprise sur la durée du plan et de les accompagner de manière innovante.

III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'objectif de ce rapport est de présenter la demande de financement de l'ADIE à hauteur de 35 000 € pour l'exercice 2026, conformément au plan de financement suivant :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANTS EN €
Charges de personnel	175 719€	CIREST	35 000 €
Autres charges fixes de fonctionnement		Produits financiers Autofinancement	140 719 €
TOTAL	175 719 €	TOTAL	175 719 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles....
- **VU** le dossier de demande de financement présenté par le porteur de projet en date du 29 janvier 2026;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant,

- Le dossier de demande de financement présenté par le porteur de projet en date du 29 janvier 2026 ;
- Le domaine d'activité visé par le projet ;
- Les modalités d'intervention de la CIREST ;
- Les conditions liées au démarrage de l'action ;
- L'instruction de la demande de subvention de l'ADIE pour 2026;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **DE VOUS PRONONCER** sur l'attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire de de 35 000 € (trente-cinq mille euros et zéro centime) à l'ADIE pour l'année 2026 ;
- **D'ENGAGER** une enveloppe de 35 000 € (trente-cinq mille euros et zéro centime) ;
- **DE PRELEVER** les crédits de paiement soit 35 000 € (trente-cinq mille euros et zéro centime) ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER